



Usages orphelins

## La filière face aux impasses

Seuls 41 % des usages en cultures légumières sont pourvus. Le réexamen de nombreux produits risque de diminuer encore cette part. La filière œuvre donc à préserver les solutions existantes et à en trouver de nouvelles.

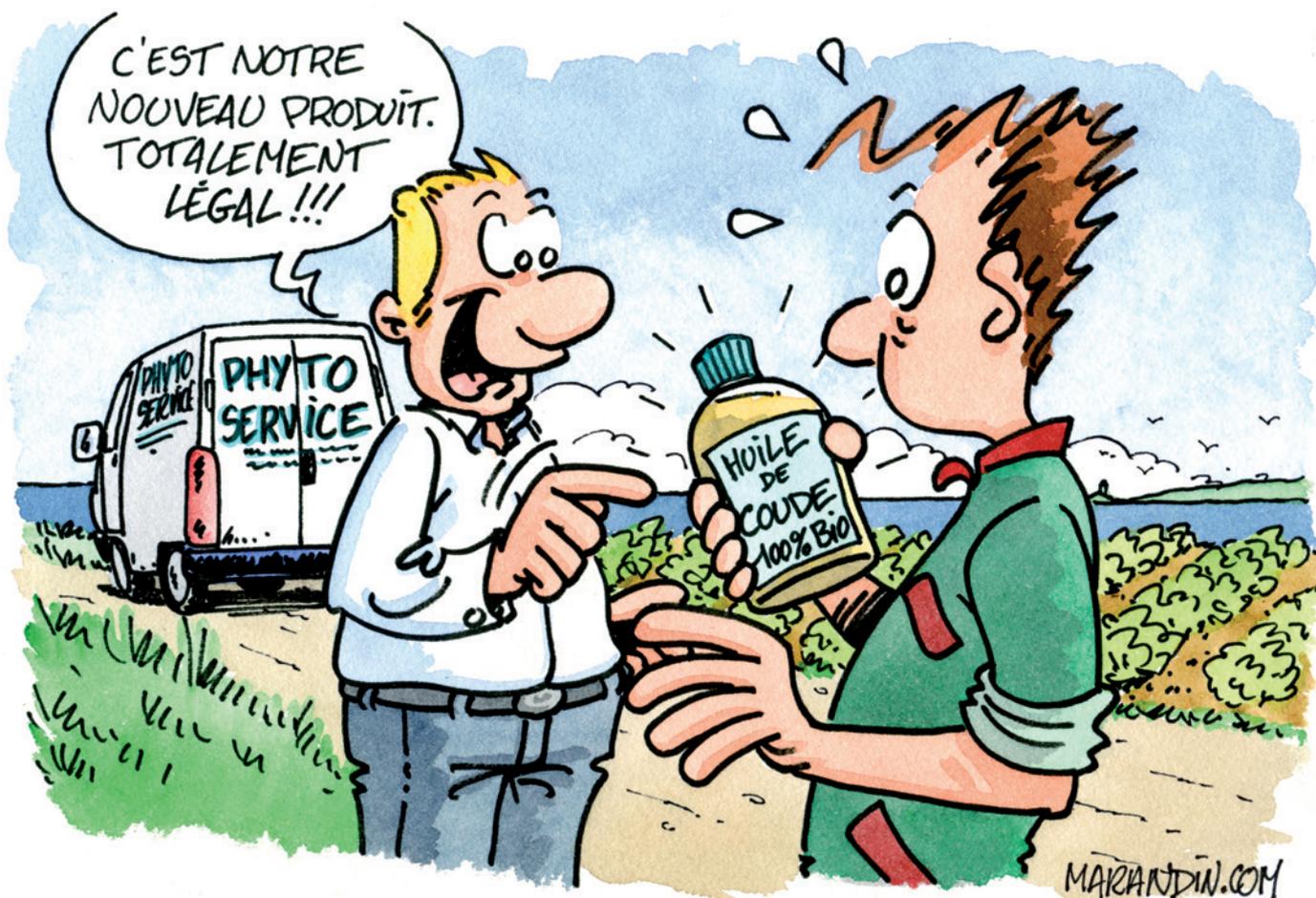
Les légumes représentent une grande diversité de cultures, mais les surfaces associées sont faibles. Le marché est donc peu attractif pour les sociétés phytosanitaires et les solutions de protection pour la production s'en trouvent réduites voire inexistantes : 59 % des usages en cultures légumières sont orphelins. De plus, le jeu des réexamens de matières actives nous entraîne vers une réduction des solutions disponibles. Dans les rangs des agriculteurs, l'inquiétude grandit car la problématique touche désormais d'autres filières que les légumes.

Le Cerafel travaille pour que les producteurs disposent d'une gamme d'outils suffisante pour assurer une production rentable et de qualité. Cela passe par la recherche de variétés moins sensibles, de solutions alternatives et d'itinéraires techniques performants. Il fait aussi le lien entre le terrain, les administrations et les sociétés phytosanitaires pour faire connaître les usages orphelins et y remédier.

Dans cette mission, le Cerafel œuvre avec l'expert légumes de la DGAL, Sophie Szilvasi, pour accompagner les sociétés phytosanitaires dans la recherche de

réponses à ces problématiques. Dans un contexte difficile, la filière obtient chaque année des résultats positifs pour les situations d'urgence.

*Julien Sérandour*  
Animateur Environnement  
Qualité AOP Cerafel



# Usages orphelins : le diagnostic est engagé

À l'heure où l'Etat annonce l'interdiction des néonicotinoïdes pour 2018, les producteurs de légumes continuent de voir le nombre d'usages orphelins grandir. Ces impasses fragilisent les producteurs mais aussi la filière et les emplois qu'elle génère.

Les cultures légumières représentent une grande diversité d'espèces végétales produites en Europe pour seulement 3 % des surfaces cultivées. Ce marché intéresse donc peu les firmes phytosanitaires et la gamme de produits de protection se révèle insuffisante pour couvrir les besoins. Ainsi, 59 % des usages ne sont pas pourvus dans notre filière: ce sont les usages orphelins. Sur les 488 matières actives autorisées en Europe, seules 90 couvrent les principaux usages en légumes (voir schéma). Le faible nombre de solutions chimiques ou alternatives implique une utilisation répétée des molécules disponibles, au risque de réduire leur efficacité et de favoriser le développement de résistances chez les parasites.

## Distorsions de concurrence

Protéger ses cultures légumières est un casse-tête pour un producteur Français comme pour la majorité de ses collègues Européens. Toutefois, si l'approbation des matières actives est commune aux Etats Membres Européens, chaque pays reste souverain dans les décisions d'homologations des produits sur son



> Un exemple d'impasse technique : la lutte contre les rongeurs qui s'attaquent aux pommes de choux romanesco.

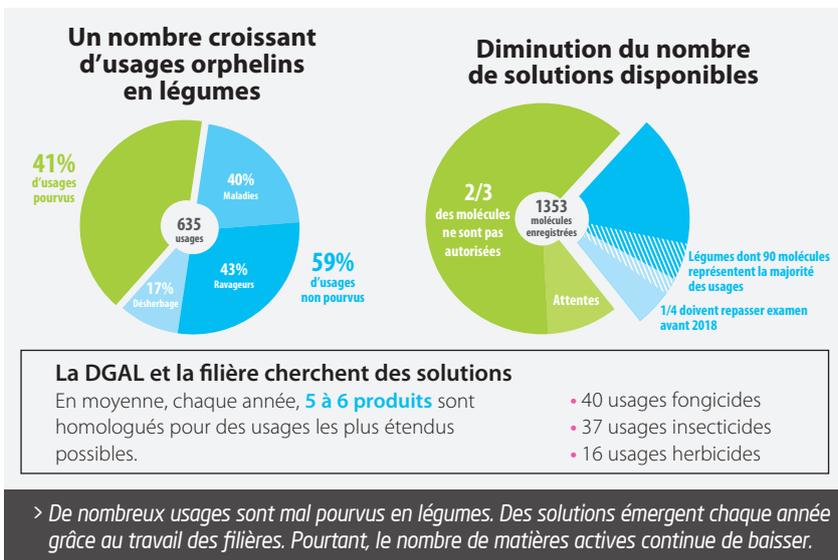
territoire. Ce schéma conduit à des distorsions de concurrence malgré la volonté d'harmoniser les homologations entre Etats grâce au règlement 1107/2009. Ainsi, faute de pouvoir protéger correctement leurs cultures, des producteurs français peuvent subir des pertes de rendement qui les rendent moins compétitifs sur le marché Européen. Tandis que d'autres pays, comme l'Espagne ou la Pologne, produisent à moindres coûts grâce à des homologations plus nombreuses et une main-d'œuvre moins chère.

## Des impacts économiques forts

En l'absence de solution efficace pour protéger leurs cultures, les producteurs interviennent davantage avec des solutions mécaniques ou des alternatives, lorsqu'elles existent, qui engendrent des surcoûts de production. Par exemple, en l'absence d'herbicide efficace en artichaut, le surcoût du désherbage mécanique et du binage manuel est estimé à 1 020 €/ ha. Et une mauvaise maîtrise des adventices peut occasionner des baisses de rendement de 30 à 90 % selon les situations. Dans le même temps, le risque augmente de se voir refuser des lots entiers à cause de la qualité ou de non-conformité au cahier des charges.

## Érosion des surfaces et des volumes

Face à ces complications, certains préfèrent se détourner des cultures spécialisées et s'orienter vers des cultures plus faciles à conduire, notamment vers les céréales. La situation est valable en légumes frais comme en légumes d'industrie. Ces filières doivent rapidement s'adapter, au risque de mettre en péril les plus de 10 000 emplois indirects estimés qu'elles génèrent dans la région. La diversification des cultures sur l'exploitation peut être une solution. ■



Filière

# Porter des solutions contre les usages non pourvus

Accompagner les producteurs, faire le lien avec l'administration, orienter les pouvoirs publics et les firmes phytosanitaires vers de nouvelles solutions : le Cerafel travaille sur tous les plans pour anticiper et limiter les impasses techniques en production.

Le lien entre le terrain et l'administration est indispensable pour trouver des parades aux usages orphelins. Dans ce domaine, la filière légumière bretonne est très bien structurée et remonte les problématiques de terrain par le Cerafel qui coordonne les échanges entre techniciens de cultures. Pour les cas d'urgence, le Cerafel peut également demander une autorisation temporaire pour une spécialité sur une culture. Elle sera valide 120 jours si elle est acceptée. Parmi les demandes de dérogation reçues par la DGAL\*, 88% émaneraient de la filière fruits et légumes dont 3 à 4 demandes sont portées chaque année par le Cerafel. En 2017, le Cerafel a notamment travaillé sur des demandes de dérogation pour un insecticide contre la mouche du chou et un herbicide contre les dicotylédones sur mâche et sur jeunes plants d'artichaut.



> Le Cerafel fait le lien entre le terrain et l'administration.

## Défendre les intérêts des producteurs

Le Cerafel est représenté à la Commission des usages orphelins (voir page 4) pour y défendre les priorités recensées en Bretagne. L'organisme peut ainsi redescendre rapidement les informations pour le terrain via des flashes des OP ou des Chambres d'Agriculture. Le Cerafel siège également au comité de pilotage du ForumPhyto (voir encadré) afin de participer à la défense des intérêts des producteurs de légumes.

### Usages orphelins : préoccupation majeure de ForumPhyto

En 2007, la filière Fruits et Légumes a créé une voie supplémentaire pour remonter les problématiques rencontrées sur le terrain : l'association ForumPhyto. Avec l'élection de François Lafitte qui succède à Bernard Géry à la présidence, 2017 est l'année du changement. Les usages orphelins restent

## Orienter le développement de solutions

En parallèle, le Cerafel réalise une veille permanente sur la réglementation afin de tenir à jour les homologations et les retraits. Il tient à jour un recensement des impasses techniques rencontrées et les fait connaître aux fabricants de produits phytosanitaires. Pour cela, l'organisme entretient des échanges avec les firmes travaillant sur des spécialités pour les légumes. L'objectif est d'éviter de passer à côté d'opportunités de développement dans la gamme légumes par méconnaissance des besoins du terrain.

plus que jamais une préoccupation majeure de l'association face à laquelle toutes les filières font désormais face. ForumPhyto milite aussi pour libérer la parole des producteurs sur leurs pratiques : le souhait est d'informer davantage la société civile sur la santé des plantes et la qualité des pratiques.

## Recherche et expérimentation pour s'adapter

Les démarches auprès des firmes et de l'administration sont longues, alors que les impasses rencontrées demandent une réponse rapide. Les professionnels cherchent à les anticiper grâce à la recherche de variétés moins sensibles, de solutions alternatives et d'itinéraires techniques performants. Pour cela, ils s'appuient sur des essais systèmes et se sont dotés d'outils de recherche et développement spécialisés aux problématiques bretonnes : l'OBS, Vegenov et les stations expérimentales du Cate et de Terre d'Essais. La coordination technique assurée par le Cerafel permet un échange rapide d'informations à travers ce réseau. Les résultats sont ensuite diffusés grâce à des flashes techniques. Les producteurs bénéficient aussi d'un conseil adapté grâce à des références locales et des observations réalisées dans le cadre du réseau de surveillance biologique du territoire. ■

Sophie Szilvasi - Direction générale de l'alimentation

# Une commission face aux usages orphelins

Sophie Szilvasi est Expert référent national sur les cultures légumières pour le Ministère de l'Agriculture. Elle nous explique le rôle de la Commission des usages orphelins et nous donne sa vision sur l'évolution de cette problématique.



> Sophie Szilvasi travaille avec les professionnels de la filière et les structures techniques pour chercher des solutions aux usages orphelins.

## Pouvez-vous présenter le rôle de la Commission sur les usages orphelins en soutien à la filière ?

La Commission des usages orphelins est une instance de consultation auprès de la DGAL<sup>1</sup>. Elle est notamment chargée d'identifier les usages mineurs pour lesquels aucun moyen raisonnable n'existe pour maîtriser le risque phytosanitaire sur la culture. Elle recense aussi de façon exhaustive l'ensemble des besoins de la filière légumes afin d'identifier les usages orphelins et de les prioriser sur

le terrain. Pour cela, elle évalue l'urgence d'une impasse et la durée de vie du dossier, notamment de la substance active.

## Quels sont les actions et les principaux résultats de cette Commission ?

La Commission structure les dossiers avec la DGAL et la filière. Ce travail de plusieurs années a notamment abouti à une restructuration et à un nouveau catalogue des usages qui a couvert 20 % des impasses. La Commission échange aussi avec les firmes phytosanitaires afin qu'elles prennent conscience des besoins du terrain sur les usages orphelins. Elle les aide à construire des solutions adaptées à la filière grâce à ses connaissances techniques et ses capacités d'expérimentation. Elle travaille en moyenne sur 380 demandes d'usages orphelins par an. Environ 5 à 6 produits sortent chaque année avec des AMM<sup>2</sup> qui peuvent couvrir plusieurs impasses. Ainsi, en 2017, des produits importants devraient être disponibles. La Commission recense également les besoins pour les situations d'urgence. Ainsi, grâce à ce

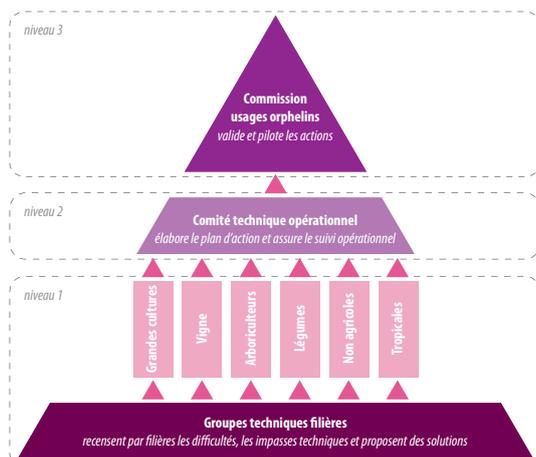
travail et suite au retrait du Totril, solution de désherbage pour l'oignon, l'ail et l'échalote, l'Emblem Flo bénéficie d'une dérogation par an depuis 2016.

## Comment envisagez-vous les interactions avec le dispositif européen ?

Ce dispositif est une réplique de ce qui existe au niveau français. Les Etats membres mutualisent les coûts en mettant en commun les données nécessaires au dossier d'homologation. De plus, nous informons et soutenons les sociétés phytosanitaires afin que le dossier d'homologation soit disponible et valide pour chaque Etat qui en fait la demande. L'objectif est d'offrir un marché plus large aux firmes phytosanitaires tout en réduisant les distortions de concurrence.

## Comment voyez-vous l'avenir des usages orphelins en légumes dans un contexte de diminution des molécules disponibles ?

La période de réexamen en cours va encore réduire le nombre de substances actives disponibles. La Commission travaille à défendre leur maintien, même temporaire, pour gagner du temps. La filière peut ainsi se préparer plus sereinement au retrait de certains produits et accompagner les producteurs dans l'utilisation des solutions restantes afin de les conserver. La Commission prospecte aussi de nouvelles molécules et des alternatives. Par exemple, le Metobromuron a récemment obtenu une dérogation d'utilisation à durée limitée pour le désherbage des artichauts : une solution temporaire en attendant une homologation sur le long terme. ■



> Le Cerafel participe à la remontée d'informations vers la Commission qui les priorise et tente d'y trouver des solutions.

<sup>1</sup> DGAL : Direction générale de l'alimentation

<sup>2</sup> AMM : Autorisation de mise sur le marché